



**Municipalité de
SAINT-ALPHONSE**
Province de Québec Municipalité
de Saint-Alphonse

**AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2013
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 139-06-2022 lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, du projet de Règlement numéro 335-2022 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Alphonse, tiendra une assemblée publique de consultation le 1^{er} août 2022 à 18 h 45, au Centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest à Saint-Alphonse, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de mettre à jour les dispositions relatives à l'émission de permis de construction à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole permanente qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse aux heures ordinaires de bureau, et sur le site web de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante st-alphonsemuni@globetrotter.net ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante Municipalité de Saint-Alphonse, 127, rue Principale Est, Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet et aura lieu le 1^{er} août 2022 à 18 h 45, au Centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest à Saint-Alphonse.

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Alphonse, ce 11 juillet 2022

Annick Duguay Cormier, directrice générale
et greffière-trésorière